

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 14 OCT 2015

N° 015 - 1750

/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le samedi 14 novembre 2015, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales, au titre de l'année 2015, pour le compte du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Intitulé du concours	Diplôme requis	Nombre de postes à pourvoir
1.	Techniciens supérieurs (Bac + 2)	Option : Génie Logiciel Diplôme Universitaire de Technologies (DUT) ou du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) portant la mention informatique, avec une spécialisation en Informatique de gestion ou en Ingénierie de logiciels ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	05
		Option : Réseaux, système et maintenance Informatiques-Télécoms Diplôme Universitaire de Technologies (DUT) ou du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) portant la mention informatique, automatique ou informatique industrielle ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	06
2.	Ingénieurs de travaux informatiques (Bac + 3)	Option : Génie Logiciel Diplôme d'Ingénieur de travaux en Informatique option analyse et programmation ou un diplôme bac+3 portant la mention informatique, avec une spécialisation en informatique de gestion ou en ingénierie des logiciels ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	12
		Option : Réseaux, système et maintenance Informatiques-Télécoms Diplôme d'ingénieur de travaux en Informatique option réseaux et maintenance informatiques ou un diplôme bac+3 portant la mention informatique, réseaux télécoms, automatique ou informatique industrielle ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	14

3.	Ingénieurs de conception en informatique (Bac + 5)	Option : Génie Logiciel Diplôme d'Ingénieur de Conception en Informatique, d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) ou d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) ou d'un Master II portant la mention informatique, avec une spécialisation en informatique de gestion ou en ingénierie des logiciels, Bases de données ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	04
		Option : Réseaux, système et maintenance Informatiques-Télécoms Diplôme d'Ingénieur de Conception en Informatique, d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) ou d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) ou d'un Master II, portant la mention informatique, automatique, réseaux télécoms, sécurité des systèmes informatique ou informatique industrielle ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	04

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire actes de candidature à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 29 octobre 2015 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Direction des Ressources Humaines du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (immeuble Armelle sis à la zone ZACA, Avenue de l'UEMOA.

C ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux phases : une phase écrite de présélection et une phase d'entretien devant un jury (Coefficient 3).

Les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 10h30mn : Informatiquecoef. 03
- 11h30mn à 13h30mn : Culture générale.....coef. 02

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de C.N.I.B ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur C.N.I.B ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis sont immédiatement :

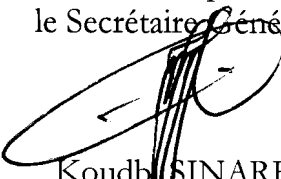
- pour les techniciens supérieurs en informatique et les ingénieurs de travaux informatiques, engagés dans la fonction publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la promotion et à la pension de retraite ;
- pour les ingénieurs de conception informatique, intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National